

— Séance du 2 septembre 2020 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Gérard BRÉZIN, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS, Miguel NIEWIADOMSKI.

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

José HERBET donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle aucune observation.

Monsieur le maire demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour Jean-Claude BILLOT, président de l'association des Maires de la Somme, qui nous a quitté récemment.

José HERBET fait part à l'assemblée d'une carte de remerciements de Madame BONTE pour le dépôt de la plaque sur la sépulture du Docteur Jean-Luc BONTE.

Participation financière de la commune à la réhabilitation de la maison éclusière

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une demande de René LOGNON, président de la CCNS, concernant la participation financière de la commune à la réhabilitation de la maison éclusière et indique qu'en général, les communes participent à hauteur de 5 à 10 % du montant des travaux.

Antony DELVILLE ajoute que c'est une pratique au sein de la CCNS de faire participer financièrement les communes où se trouve le bien, objet d'un projet communautaire.

José HERBET propose de participer à hauteur de 15 000 €, le montant des travaux étant d'environ 250 000 €.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer la participation financière de la commune à la réhabilitation de la maison éclusière à 15 000 €.

Encaissement de chèques

- De l'Assurance Mutuelle de Picardie d'un montant de 345,39 € concernant un acompte sur un remboursement de sinistre survenu lors d'une tempête sur un rideau à l'école.
- D'EDF pour un montant 77,08 € concernant un remboursement d'un trop versé pendant le confinement
- De l'association des Maires de la Somme d'un montant de 354,08 € concernant une cotisation réglée deux fois.
- Des Amis de la Collégiale d'un montant de 200 € concernant la participation financière à l'achat de la plaque pour le Docteur Jean-Luc BONTE.

Convention relative à la gestion des archives de la commune

Le coût financier de l'archiviste est à la charge de la commune au prorata du temps passé à la gestion de nos archives. Monsieur le maire présente à l'assemblée la convention relative à la gestion des archives de la commune avec la CCNS. La tenue des archives est une mission importante de la mairie car ces dernières sont la mémoire vivante de tout ce qui s'est déroulé au cours des dernières décennies. Une bonne gestion des archives est nécessaire et génère un gain de temps et d'efficacité dans la recherche d'un document, un gain d'espace et assure la traçabilité de la preuve.

Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de ladite convention et autorise le maire à procéder à sa signature.

Logement presbytère N° 2

Monsieur le maire informe l'assemblée du départ de Clément Hénocque au 31/08/2020 qui occupait un studio au rez-de-chaussée du presbytère. Un état des lieux de sortie a été effectué ; aucune observation. Monsieur le maire propose la candidature de DUFLOS Nolwenn, recommandée par Guillaume

FLAHAUT qui se porte garant pour cette personne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) de louer ledit logement à compter de septembre 2020 pour une durée de un an moyennant un loyer mensuel de 300 € assorti du versement d'une caution de 300 € et autorise le maire à signer le bail.

Location d'un garage rue du marais

Monsieur Le maire informe l'assemblée de la libération d'un garage rue du marais n° 16 au 30 septembre 2020 occupé par Madame SAUVAGE Nathalie ; Monsieur le maire propose la candidature de M. DEROLEZ Emmanuel résidant 54 rue du Marais inscrit depuis plusieurs années sur la liste d'attente d'attribution des garages.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) de louer le garage n° 16 à M. DEROLEZ Emmanuel à compter du 1er octobre moyennant un loyer mensuel de 40 € ; une caution d'un montant de 40 € sera également à déposer ; l'assemblée autorise le maire à signer le bail.

Établissement et vote d'un règlement intérieur au conseil municipal

Monsieur le maire invite l'assemblée à se prononcer sur les termes du règlement intérieur (qui leur a été distribué il y a environ 10 jours) ; modèle en a été pris sur le site de l'association des Maires de la Somme et adapté en fonction de la taille de la commune (moins de 3500 habitants).

Observation est faite par M. NIEWIADOMSKI sur le fait que les téléphones portables doivent être éteints arguant le fait qu'il est réserviste et qu'il doit être joint à n'importe quel moment. Monsieur le maire propose de moduler cette phrase et d'indiquer que les téléphones devront être placés en mode avion.

Le conseil municipal par 14 voix pour et une voix contre (M. NIEWIADOMSKI), adopte le règlement intérieur du conseil municipal qui sera applicable dès la prochaine réunion.

Vente terrain rue de Saint-Pierre

Monsieur le maire rappelle les termes d'une précédente réunion au cours de laquelle avait été décidée de la vente à M. ET MME DELPORTE Jean Michel d'un terrain rue de Saint Pierre cadastré section AB numéro 315 d'une superficie de 1 are et 16 centiares acquis par la commune aux termes d'une procédure de biens sans maître.

Or, M. ET MME DELPORTE ont renoncé à l'acquisition de ce bien. Monsieur le maire indique que Monsieur JOLY Jérémy et Madame HENNEBELLE Sandrine se sont portés acquéreur de la maison jouxtant le dit terrain et qui appartenait à Madame GORIN et que ces derniers sont fortement intéressés par l'acquisition du terrain susvisé. Monsieur le maire ajoute que de nombreuses interventions sur ce terrain ont eu lieu par les employés communaux et des entreprises afin de sécuriser les lieux et que le coût doit justifier une majoration du prix de vente initial et propose de vendre le terrain 3000 € (nets vendeur, les frais de notaire et autres étant à la charge de l'acheteur).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) de vendre le terrain susvisé à Monsieur JOLY Jérémy et Madame HENNEBELLE Sandrine moyennant le prix de 3000 € nets vendeur, frais de notaire et autres à la charge de l'acquéreur et autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Communications diverses

- Commission communale des impôts directs : désignation des

commissaires par la direction départementale des finances publiques :

titulaires : BÉCUE Francis, BENOIT Gérard, BRUNEEL Philippe, BULARD Francis, HUMEZ Denise, LENNE Jocelyne.

- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales (ne peuvent siéger ni le Maire, ni les adjoints, ni le personnel communal.)

conseiller municipal : Lysiane CAPON ; suppléante : Claudine LEQUIEN. Délégué du Préfet : Denise HUMEZ; suppléant : Philippe BRUNEEL. Délégué du Tribunal : Denise KOENIG ; suppléant : Francis BULARD.

- Cession de terrains Escalier Saint-Jean, Chemin de Fourdrinoy et rue Philippe Ermenault : Monsieur le maire fait suite aux demandes des propriétaires d'acquérir certaines parcelles faisant partie du domaine public communal et demande si l'assemblée l'autorise à effectuer les démarches auprès d'un géomètre afin de faire borner les dites parcelles et d'obtenir un numéro de cadastre afin de les faire tomber dans domaine privé communal en vue de leur vente. Autorisation accordée par le conseil (1 abstention: M. NIEWIADOMSKI)
- Reprise des cours de Judo mardi ; assemblée générale samedi

rue des Chanoines.

- Élixa MOISAN a pris son poste à la bibliothèque ; celle-ci est ouverte aux horaires publiés sur le site.
- La suppression de l'éclairage public la nuit dans certains secteurs permettrait-elle de faire des économies ? Et une bonne chose pour l'écologie ; une étude pourrait être envisagée notamment par le changement de certains candélabres vétustes par des ampoules basse consommation.
- M. NIEWIADOMSKI évoque la possibilité d'installer une vidéosurveillance ; le maire indique qu'il faut connaître le coût financier et demande à M. NIEWIADOMSKI de présenter une étude
- M. KOENIG Thierry devrait intégrer la SIP mardi.
- Il est constaté une grave érosion au niveau des berges de la Somme; une étude va être menée par la CCNS.
- La fibre devrait arriver fin 2021.
- La rentrée des classes s'est bien passé ainsi que la cantine
- La priorité à droite pour les personnes montant la rue de l'Abreuvoir est peu respectée.